

## MAIRIE DE MONPAZIER

### COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Lundi 15 octobre 2012**

20 h 30 à la mairie

Présents : Mmes : Alglave, Maison, Talou.

MM : Duppi, Bresson, Sartrand, Gipoulou, Morisse, Biard, Lorblancher.

Absents excusés Mme Gardel. M Pouzet (donne procuration à Mme Alglave), M Cheval.

**Secrétaire de séance** : M. Morisse.

Lecture du compte rendu du 22 août 2012 par M. Bresson, soumis à approbation du Conseil : 1 voix contre.

#### DELIBERATIONS

##### **D01> Retraits des compétences au sein du SIVOM à la carte**

Monsieur le Maire expose que, par délibération n°2 et 3 du 22 août 2012, le Conseil Municipal a approuvé les retraits de compétence sur le SIVOM à la carte de Monpazier. Or, monsieur le Préfet a envoyé un courrier, en nous demandant de bien vouloir délibérer à nouveau pour y ajouter certains éléments manquants, notamment sur l'actif et le passif qui apparaissent au bilan du SIVOM, dans sa partie « Grand site » un emprunt bancaire « Foirail Sud », emprunt dont le SIVOM paye les annuités qui lui sont ensuite remboursées par la Commune de Monpazier.

Cette partie du bilan « Foirail Sud » sera transférée, en actif et en passif, à la commune de Monpazier pour le montant du capital restant dû soit 32.722,02 €. L'ensemble des autres éléments d'actif et de passif sera transféré à la Communauté de Communes du Monpaziérois.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

##### **D02> Terrain face à l'Ecole : Choix du géomètre.**

Monsieur le Maire informe, dans le cadre de l'aménagement du terrain face à l'école, qu'il convient de choisir un géomètre pour réaliser un relevé topographique.

M. Rougier géomètre expert à Lalinde a envoyé sa proposition qui est de 525€ HT.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

##### **D03> Budget C.I.A.P. // Assujettissement à la TVA.**

Monsieur le Maire informe dans le cadre de la réalisation du C.I.A.P. à Monpazier et suite à la réponse favorable des services fiscaux, qu'il convient d'assujettir à la TVA le budget annexe, ce qui permettra de récupérer celle-ci à taux plein, sur la section d'Investissement et sur une partie de la section de Fonctionnement.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

##### **D04> Vote du Budget C.I.A.P. 2012**

Monsieur le Maire présente les montants qui figurent sur le budget 2012 dont les dépenses seront réparties sur 2012 et sur 2013.

Investissement avec des Dépenses et Recettes équilibrées pour un montant de 502 050€.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

##### **D05>C.I.A.P : Choix du géomètre pour un relevé topographique.**

Monsieur le Maire informe, dans le cadre du CIAP, qu'il convient de choisir un géomètre pour réaliser un relevé topographique pour prévoir des aménagements liés à l'accessibilité et à la scénographie.

M. Rougier géomètre expert à Lalinde a envoyé sa proposition qui est de 1 965€ HT.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

**D06> C.I.A.P : Choix de l'entreprise pour une étude de sol.**

Dans le cadre du CIAP, Monsieur le Maire informe que l'architecte souhaite savoir la nature du sol pour l'implantation d'un ascenseur et d'une plate-forme qui sera dans la cour intérieure du bâtiment.

Deux bureaux d'étude ont répondu à notre demande : ALIOS pour un montant de 1 769€ HT et OPTISOL pour un montant de 1 954€ HT.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité de retenir ALIOS de Coulounieix-Chamiers, pour un montant de 1 769€ HT.

**D07> C.I.A.P : Choix de l'entreprise pour une mission de Contrôle Technique et S.P.S.**

Monsieur le Maire informe dans le cadre des travaux d'aménagement des locaux du CIAP qu'il est nécessaire de faire appel à un bureau d'étude pour une mission de Contrôle Technique et de S.P.S.

Quatre bureaux d'étude ont répondu. Proposition de retenir Bureau VERITAS de Périgueux avec un montant de 4 500€ HT pour la mission de Contrôle Technique et 1 352.50€ pour une mission S.P.S.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

**D08> Annulation du recrutement d'un CUI-CAE à la Mairie.**

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise le 22 août 2012 dont l'objet était de recruter une personne en CUI-CAE pour effectuer des travaux de peinture et de maçonnerie. Il informe que les travaux de peintures ont été réalisés à temps par les employés communaux, et qu'étant donné ces travaux partiellement terminés et le délai de recrutement par Pôle Emploi, la décision de recruter un CUI CAE n'est plus nécessaire.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité d'annuler la délibération du 22 août 2012.

**D09> Ligne de Trésorerie auprès de la caisse du Crédit Agricole Charente -Périgord**

Monsieur le Maire propose en attente de versement des subventions sur les projets en cours, d'ouvrir une ligne de trésorerie.

Il donne lecture de la proposition du Crédit Agricole Charente-Périgord :

- Montant de la ligne de trésorerie : 50 000€
- Taux d'intérêt annuel variable : index de référence + marge de 1.95 l'an, soit 2.0820 %
- Périodicité : Intérêts payables mensuellement
- Durée : 12 mois
- Commission d'engagement : Forfait 125€

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

**D10> Eglise : lancement de la consultation des entreprises 1<sup>ère</sup> tranche.**

Monsieur le Maire rappelle le projet de continuité de restauration de l'église de Monpazier.

Suite au choix du maître d'œuvre par délibération du 23/05/2012, il convient de lancer la consultation auprès des entreprises afin de réaliser cette 1<sup>ère</sup> tranche.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

**D11> Création de deux postes d'adjoints techniques 1<sup>ère</sup> classe.**

Monsieur le Maire informe de la réussite à l'examen professionnel de deux agents qui étaient adjoints techniques 2<sup>ème</sup> classe, il propose de créer les deux postes d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe pour le même nombre d'heures et de fonction.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

**D12> Assainissement // Décision Modificative de 120€**

Monsieur le Percepteur demande de prendre une décision modificative de 120€ concernant des reprises sur subventions et transférer ces écritures d'ordre sur le budget Assainissement.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

**D13> Assainissement // Demande d'emprunt à l'Agence de l'Eau.**

Monsieur le Maire rappelle que la maîtrise d'œuvre sur la future station d'épuration est en cours de réalisation et propose, dans le cadre du projet de construction de la nouvelle station, de contracter un

emprunt à l'Agence de l'Eau qui propose des prêts à taux 0 à hauteur maximale de 650 000€, remboursables sur 15 ans.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

### **Lettres et questions diverses**

- Monsieur Lionel Ehrhart de Saint Avit Rivière, diplômé par un Master Valorisation du Patrimoine, a demandé à effectuer un stage de 15 jours à la Mairie avec le chargé de mission qui met en place le « C.I.A.P ». Ce stage non rémunéré est en partenariat avec Pôle emploi.

Accord du conseil Municipal.

- L'association « UFC que choisir » sollicite la mairie pour une subvention de 200€.

Le Conseil Municipal propose de remettre cette subvention à l'ordre du jour, lors de la préparation du budget 2013 dans le cadre du vote des subventions aux associations.

- Chauffage à la salle des fêtes

Depuis le printemps, le chauffage de la salle des fêtes ne fonctionne plus. Des devis ont été demandés et une subvention du Conseil Général a été accordée à hauteur de 25%, dans le cadre des contrats d'objectif. Etant donné l'urgence de mettre en place un nouveau système, il est proposé de retenir la meilleure offre qui sera remise afin de rester dans le montant prévu au budget 2012.

Accord du Conseil Municipal.

- Station d'épuration

Dans le cadre de la construction de la nouvelle station d'épuration, Monsieur le maire propose une réunion avec tous les intervenants à savoir le bureau d'étude, la Police de l'eau, les services de l'eau du Conseil Général, le SATESE, l'Agence de l'eau, le Percepteur, la SOGEDO et les membres du Conseil Municipal, afin de faire une mise au point sur ce projet.

- Communauté de Communes Bastide Dordogne Périgord

Monsieur Bresson a présenté le compte rendu des différentes réunions de la future communauté de communes, en qualité de membre du comité de pilotage avec Monsieur le Maire.

Fin de la séance 23h.